

الشعبية الديمقراطية الجزائرية الجمهورية
République Algérienne Démocratique et Populaire
العلمي والبحث العالي التعليم وزارة
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique



سكيكدة 1955 أوت 20 جامعة
Université 20 Aout 1955 Skikda



Réf : 001

Skikda, le 13/03/2022

**Objet : Auto-évaluation institutionnelle partielle de l'Université 20 Aout 1955 Skikda
Selon le Référentiel National (RNAQES)**

A toutes les parties prenantes

Dans le cadre de la révision du projet d'établissement élaboré en 2018/2019, le conseil d'université a décidé de réaliser une autoévaluation institutionnelle partielle de l'ensemble de nos domaines d'activité. Cette opération qui aura lieu conjointement avec une analyse du contexte par la méthode SWOT, a pour but d'actualiser les résultats de l'autoévaluation de 2017.

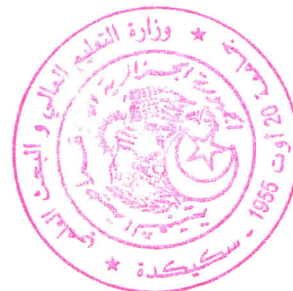
A. Principaux buts de l'auto-évaluation

1. Effectuer un examen autocritique des prestations de l'établissement ;
2. Initier un processus d'amélioration de la qualité en instaurant une dynamique d'innovation (stratégie de développement) ;
3. Faire maîtriser par l'établissement les procédures de mesure, de garantie et d'amélioration de la qualité.
4. Mettre en place les outils et les bonnes pratiques d'une bonne gouvernance
5. Permettre de construire le projet d'établissement et de l'améliorer.

B. Plan de l'auto-évaluation :

1. Processus d'auto-évaluation

- a. Décision de lancer une auto-évaluation institutionnelle partielle par le Conseil de l'Université
- b. Mise en place d'un comité d'auto-évaluation
 - Décision désignant les membres
 - Décision désignant le président du comité
- c. Information-formation des membres du comité
 - Présentation du RNAQES
 - Présentation du Guide de l'auto-évaluation
- d. Délimitation du périmètre de l'auto-évaluation
 - Délimitation du périmètre de l'auto-évaluation (30% de l'établissement)
 - Domaines à considérer (les 07 domaines du RNAQES)
 - Structures à intégrer
- e. Travaux préparatoires
 - Etablissement de la liste des critères à évaluer
 - Préparation des questionnaires et des modalités de leur administration
 - Canevas du rapport d'auto-évaluation
 - Planification des visites
- f. Réalisation de l'auto-évaluation
 - Collecte et traitement de l'information (visites, consultation de documents, ...)
 - Analyse des données
- g. Elaboration du rapport de l'auto-évaluation
 - Rédaction du rapport
 - Lecture et approbation en comité du rapport avec les recommandations d'amélioration
 - Remise du rapport aux personnes rencontrées et recueil de leurs remarques
 - Remise de la version finale du rapport au Recteur.



2. Le comité d'auto-évaluation

L'opération d'auto-évaluation sera menée par un comité ad hoc que l'institution crée à cet effet. Le président et les membres du comité sont nommés par décision du Recteur.

- a) Composition du comité

Le comité doit comprendre des représentants de l'ensemble des parties prenantes de l'établissement et des membres, voire tous les membres de la cellule assurance qualité (CAQ). Dans ce sens, il doit comprendre :

- des représentants de la haute direction
- des enseignants
- des administratifs
- des étudiants

b) Quelques traits des membres du comité

Les membres du comité sont choisis parmi ceux qui :

- croient en l'assurance qualité,
- connaissent bien l'institution,
- sont prêts à donner de leur temps et consacrer des efforts pour réussir l'opération.

c) Le président du comité

Additivement aux critères ci-dessus, le président du comité que le chef d'établissement désignera sera quelqu'un qui jouit de respect et de confiance au sein de l'institution et qui a des qualités certaines en matière de communication et de gestion de réunions.

3. Les tâches du comité

Les membres du comité doivent avoir une bonne connaissance du référentiel : sa structuration, ses parties, ses objectifs, ... Les membres de la cellule assurance qualité (CAQ) qui ont déjà un niveau de maîtrise appréciable du RNAQES, aideront dans ce sens les autres membres du comité. Le comité aura à :

- Elaborer les questionnaires
- Planifier des rencontres avec les acteurs préalablement identifiés
- Effectuer des visites et des entretiens afin de recueillir les informations et les traiter
- Analyser les informations et données collectées et synthétiser les résultats

4. Le périmètre de l'auto-évaluation (30% de l'établissement)

Pour cette auto-évaluation, nous aurons à considérer l'ensemble des domaines (formation, recherche, gouvernance, vie à l'université, relations avec l'environnement socio-économique; coopération internationale, infrastructures) du RNAQES de sorte à avoir une idée générale quant aux pratiques de l'établissement par rapport aux préconisations du RNAQES.

5. Une organisation en "domaines"

Une manière de répartir le travail pour, d'une part, réduire la durée de l'opération et, d'autre part, gagner en efficacité et pertinence des résultats serait de confier chacun des sept domaines du RNAQES à un groupe de membres du comité. On aura ainsi un sous-comité par domaine.



Chaque sous-comité sera placé sous la direction d'un "pilote de domaine" qui représentera le président du comité d'évaluation.

Le président du comité d'évaluation sera amené à travailler avec les sept (7) sous-comités de manière à :

- s'assurer de l'avancement général de l'opération
- veiller à l'homogénéisation du travail
- partager les bonnes pratiques relevées dans les différents sous-comités.

6. Le rapport d'auto-évaluation

La structure du rapport sera comparable à celle du référentiel, conformément au schéma d'organisation adopté. La première partie du rapport devrait comporter une présentation de l'institution, une description du processus d'auto-évaluation et les résultats globaux. Il est important de souligner les problèmes rencontrés dans le déroulement de l'opération et de noter les suggestions pour son amélioration en vue des futures éditions.

Ensuite, le rapport consacrera un chapitre à chacun des sept domaines du référentiel. Chaque chapitre sera décliné en sous-chapitres renvoyant aux champs du RNAQES.

Le rapport d'auto-évaluation constitue le document de base aussi bien pour une évaluation externe que pour l'élaboration d'un plan d'amélioration, voire du projet d'établissement.

7. Planification de l'opération

Un planning d'exécution de l'opération d'auto-évaluation, s'étalant sur dix (10) semaines, est donné en annexe. Le cas considéré est celui d'une auto-évaluation institutionnelle partielles avec une organisation en domaines. Le processus est divisé en vingt (20) actions.

Le Recteur